



Formations AFVAC

Vos interrogations et obligations sur le protocole sanitaire

L'AFVAC est heureuse de pouvoir vous accueillir à ses formations 2020. La santé et la sécurité de tous sont notre priorité : vous comme nous sommes tous responsables de la santé des participants.

Afin de vous permettre de profiter sereinement de votre formation vous trouverez ci-dessous la liste des mesures sanitaires que nous avons définies à ce jour, en accord avec les principes généraux et règles sanitaires gouvernementales. Ces mesures que nous appliquerons et que nous vous demanderons de mettre en œuvre, ont pour objectif :

- la sécurité et la protection de la santé de tous (participants, conférenciers, organisateurs, partenaires, exposants, prestataires et collaborateurs...);
- le respect des réglementations et des mesures imposées par les autorités ;
- une communication claire et transparente sur les mesures et moyens déployés.

Ce protocole sanitaire d'AFVAC 2020 est susceptible d'évoluer et sera mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, et des derniers décrets, recommandations ou préconisations qui paraîtront.

L'organisateur présent lors de la formation sera le garant du strict respect de ces règles. De même nous vous demandons de respecter strictement les règles des responsables de l'accueil / hébergement de la formation (hôtel, palais des congrès...). Le non-respect répété et délibéré de ces règles pourrait conduire à l'exclusion afin de préserver la sécurité de tous.

Nos engagements



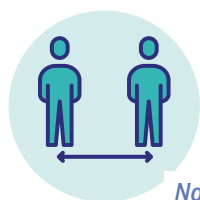
Nous rendons obligatoire le port du masque à l'intérieur, dans tous les espaces.



Nous mettons à disposition en libre service du gel hydroalcoolique à plusieurs points de distribution.



Nous maintenons la distanciation sociale dans les salles de formations dont la capacité d'accueil est nécessairement limitée.



Nous maintenons la distanciation sociale dans les allées de circulation et dans les espaces de restauration / repos.



Avant et pendant l'événement, nous rappelons les mesures sanitaires à respecter via différents media.

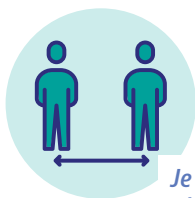


Nous renforçons le nettoyage et la désinfection des espaces, équipements et mobiliers des espaces communs et nous augmentons la fréquence de ramassage des poubelles.

Vos engagements



Je viens avec mon masque que je porte obligatoirement durant toute la formation.



Je respecte la distanciation physique d'au moins 1m avec mes interlocuteurs.



Je respecte les horaires de formations



Je désinfecte régulièrement mes mains dans la journée.



Je viens avec mes effets personnels et je ne les partage pas (ordinateur, bloc note, stylo...)



Je respecte les gestes barrières.



J'évite tout contact direct physique avec autrui.



Si je présente pendant l'événement des symptômes, je le signale immédiatement à l'organisateur

La sécurité sanitaire étant l'affaire de tous, nous vous remercions de ne pas vous présenter à une formation AFVAC si :

- vous avez été récemment en contact avec une personne porteuse de la Covid 19 et vous ne disposez pas d'un test PCR négatif de moins de 24h ;
- vous avez été en contact avec une personne malade suspectée d'être infectée et vous ne disposez pas d'un test PCR négatif de moins de 24h ;
- vous présentez un des symptômes suivants : fièvre ou sensation de fièvre (frissons, chaud-froid), maux de tête, fatigue inhabituelle, toux et maux de gorge, courbatures, gêne respiratoire, perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), symptômes digestifs récurrents, disparition totale du goût.

Dans tous les cas ci-dessus, le remboursement de votre participation ne pourra être envisagé que sur présentation d'un certificat médical original envoyé par courrier. Le non-respect des règles sanitaires entraînera l'exclusion de la formation sans indemnisation.

Si vous présentez des symptômes dans les 15 jours suivant la formation ou présentez un test covid-positif, merci de prévenir immédiatement l'organisateur de la formation.

En vous remerciant de votre collaboration à faire des formations AFVAC des lieux de rencontre conviviaux et sécurisés,

Bien cordialement,

Pierre Maisonneuve, référent COVID pour l'AFVAC

Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie

40 rue de Berri - 75008 PARIS · Tél : +33 (0)1 53 83 91 60 · Fax : +33 (0)1 53 83 91 69 · contact@afvac.com